

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux, le 11 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Valérie GARCIA à Laurent PEMEANT, Sylvie DELOCHE à Fanély MONVILLE, Dimitri DELAIGUES à Catherine BARNERON, Danièle BERTHONNET à Geneviève BOUIX, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES à Jean-Michel BOCHATON

OBJET : AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer l'aide à la rentrée scolaire aux familles portoises dont le quotient familial est inférieur ou égal à la tranche C.

Cette allocation est versée à tout élève scolarisé dans le second degré correspondant aux conditions ci-dessous, en fonction du type d'établissement fréquenté.

- Collèges : **aide de 53.56 €** ;
- Lycées d'enseignement général (classique, moderne polyvalent), lycées agricoles, sections commerciales et services des L.E.P : **aide de 76.22 €** ;
- Lycées option technologique industrielle, sections industrielles des L.E.P, lycées hôteliers : **aide de 111.24 €**.

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le 12/07/2022



Le Maire,